— On mande de la ville du Lac-Salé, 26 février:

« Le juge Mac-Kean, de la cour du district des Etats-Unis séant à Lac-Salé, a prononcé son jugement dans l'affaire d'Ann-Eliza Young, l'une des femmes du prophète Brigham Young, qui avait intenté contre lui une action en divorce et réclamait une pension alimentaire.

» Par jugement rendu, Brigham Young est condamné à payer à la demanderesse : 1° 3.000 dollars pour frais d'avocat; 2° 500 piastres par mois de pension alimentaire à partir de la date de l'ouverture de la procédure, instituée il y a neuf mois, soit une somme totale de 9,500 dollars; 3° à servir à la demanderesse, à titre de pension alimentaire, une rente de 500 dollars sa vie durant.

» La cour a ordonné en outre que les sommes ci-dessus seront versées ès mains de la demanderesse, savoir : les 5,000 dollars de frais d'avocat dans un délai de dix jours, et les 500 dollars de pension alimentaire échue dans vingt jours, à partir du prononcé du jugement. Ce jugement a été accueilli par de longs et bruyants applaudissements partis de l'auditoire. »

— VOLS DE 1,500 CHEVAUX. — Depuis 1872, toute la région, aussi bien française qu'espagnole, qui s'étend de Saint-Jée à Elizonde, était exploitée sur une vaste échelle par une bande de voleurs. Les petits chevaux de Baelan, si vifs et si ardents, laissés au parcage dans les montagnes et qui sont très demandés dans les usines du Nord, étaient surtout recherchés par eux ; le nombre de ceux qui ont ainsi disparu est, suivant l'évaluation d'un des témoins, de 1,500 au moins. Il est vrai qu'ils étaient très demandés et qu'un marchand de chevaux des Basses-Pyrénées, établi à Paris, déclare avoir reçu en 1872, en moins de deux mois, un convoi de petits poneys, qu'il achetait 100 francs l'un, en payant une commission de 5 fr. au fournisseur, et qu'il revendait dans le mois même au prix de 175 à 200 fr.

Dix personnes furent mises en état d'arrestation. La plupart des accusés habitent Cibourne et Saint-Jean-le-Luz, mais l'instigateur de tous ces vols, ainsi que l'ont établi les débats, est le nommé Getter, représentant de commerce à Dax, et âgé de soixante ans. D'antécédents très peu recommandables, puisqu'il avait déjà subi quatre condamnations, dont l'une à quinze mois de prison pour vol, le personnage en question, ne montrant aucune vergogne, avait réussi à se faire nommer par la Délégation de Tours, à l'époque de la guerre, commissaire de police à Dax, dans la ville même où cette condamnation lui avait été infligée. Il convient d'ajouter qu'on le chassa de ce poste dès que son passé fut connu.

Les débats de cette affaire ont tenu en partie deux audiences de la police correctionnelle de Bayonne. Getter a été condamné à trois années de prison et à cinq années de surveillance ; son principal complice Olasco, tuillier à Ciboure, âgé de 25 ans et ayant subi trois condamnations, à deux ans d'emprisonnement et cinq ans de surveillance ; Meynier, marchand de vins à Saint-Jean-le-Luz, à un an et un jour d'emprisonnement, comme auteur d'un vol de douze chevaux dans les bois de Saint-Pée ; quant aux autres accusés qui ont plus ou moins prêté la main à ces vols, ils sont condamnés, deux à six mois et quatre à trois mois. Enfin, l'absent a été condamné par défaut à un an de prison.

Tribunal correctionnel de Muret

Un maire du 4 septembre devant la police correctionnelle.— Escroquerie et abus de confiance au préjudice des pauvres des hospices.

Le tribunal correctionnel de Muret (Haute-Garonne) vient de consacrer cinq audiences aux débats d'une affaire du plus piquant intérêt. Les prévenus avaient à répondre à la justice d'agissements délictueux. C'étaient :

1° Bourgal, ancien maire de Carbonne au 4 septembre, président du conseil d'administration de l'hospice de Carbonne; 2° Dulhom, limonadier; 3° Soubayrolles, ex-greffier de la justice de paix; 4° Mareau, appariteur à la mairie de Carbonne; 5° Ferré, boucher; 6° Ribes, serrurier; tous domiciliés à Carbonne (Haute-Garonne).

Il ressort de la citation lue par le greffier du tribunal que le sieur Bourgal est prévenu d'avoir, en 1873, à Carbonne, alors qu'il était maire de cette ville et président du conseil d'administration de l'hospice, détourné une certaine quantité de flanelle qu'il n'a pas remise à l'hospice;

D'avoir employé des manœuvres frauduleuses pour exagérer le prix d'un baril d'huile acheté pour l'hospice; de s'être fait remettre le montant de ce prix exagéré et d'avoir ainsi extorqué partie de la fortune d'autrui;

D'avoir détourné une quantité d'huile contenue dans ce baril dont il était devenu le dépositaire;

Bourgal et Dulhom sont prévenus de s'être, en employant des manœuvres pour persuader l'existence d'une fausse fourniture d'huile et avoir ainsi extorqué partie de la fortune d'autrui.

Soixante témoins environ sont venus édifier la justice sur le sans-gêne administratif de M. le maire et sur sa façon particulière d'entendre et d'appliquer les virements.

Le premier témoin entendu a été M. Croch, juge de paix du canton de Carbonne. Ce magistrat, interrogé sur les antécédents de Bourgal, déclare que le prévenu a été traduit en cour d'assises à la suite d'une émeute qui a eu lieu à Carbonne et qu'il a été acquitté.

Bourgal lui a paru manquer de discernement et ne pas distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste. Après avoir reçu une éducation assez élémentaire, il a été successivement à Toulouse et à Carbonne marchand de cuirs. Ses affaires ne furent pas heureuses.

Lorsque éclata la révolution du 4 septembre, Bourgal fut délégué à la mairie de Carbonne en qualité de maire.

Lui, que les frères et amis qualifiaient à l'époque « d'homme envoyé par la Providence, » ne s'attacha qu'à tout ce qui pouvait lui donner du prestige et négligea les affaires de sa commune.

D'après les appréciations de M. le juge de paix de Carbonne, le prévenu Bourgal n'a nul souci de sa famille : « Il est dans sa famille comme dans les affaires de sa commune, il passe sa vie au café et à la chasse. »

M. Castre, maire de Carbonne, dit comment il a été mis sur les traces de malversations commises au préjudice de l'hospice. Le conseil d'administration ne délibérait jamais. L'hospice, fondé par M. Jallier, était dans une situation prospère avant l'époque de l'administration de M. Bourgal. On recevait autant de pauvres qu'aujourd'hui, et on trouvait même le moyen de faire des économies, afin de distribuer dans l'avenir des secours sur une grande échelle.

M. Rigaud, curé de Carbonne et membre du conseil d'administration de l'hospice, constate l'absence de réunions et de tout contrôle.

« Personne, dit-il, ne connaissait la situation financière. »

On s'est plaint de cet état de choses au receveur municipal, lequel a répondu que, tout étant « régulier, » il devait payer les mandats.

— Nous avions, dit M. Rigaud, une telle confiance dans le maire que nous étions loin de le soupçonner de détournements de fonds.

Le témoin conclut à une grande irrégularité, car les mandats n'étaient jamais signés par l'administrateur de service.

Mme la supérieure de l'hospice constate que des objets que l'on dit avoir été achetés pour le compte de l'hospice n'y sont jamais entrés.

M. Bourbon, secrétaire de l'hospice, déclare que Bourgal lui faisait faire des mandats sur facture, lesquels étaient remis aux fournisseurs, qui se les faisaient payer.

Il déclare, de plus, qu'ayant acquis la certitude qu'un nombre plus ou moins considérable de mandats avaient été faits autrement, il crut qu'on le tenait en suspicion et il voulut se retirer.

Dans tout cela, nous ne voyons pas où a pu passer une mystérieuse flanelle achetée pour les pauvres de l'hospice et dont on ne retrouve plus les traces. Quelques dépositions qui suivent nous en fournissent des nouvelles. Bourgal était bon prince et la distribuait généreusement aux femmes de ses administrés. C'est ainsi que les dames Sourroubil, jardinière ; Mareau et Doumenc en ont reçu un certain nombre de mètres pour se faire des gilets.

On n'est véritablement pas plus galant.

Et l'huile ? des différents barils achetés à la maison Lacomme de Toulouse, aucun n'a franchi le seuil de l'hospice. Ils ont été directement chez M. le maire, qui les a appliqués à ses besoins domestiques ou à ses petites libéralités. Tous les employés de l'hospice, religieuses, infirmiers, portier, sont unanimes pour déclarer n'en avoir jamais aperçu.

Il y a de plus deux livraisons de toile faite à Dulhom par la maison Sipman et Darohy de Toulouse, soi-disant pour le compte de l'hôpital de Carbonne, en 1872, d'une valeur de près de 900 fr. Inutile de dire que sur le bon du maire Bourgal l'hospice paya : mais, quant à voir la toile, c'est autre chose : on n'en entendit jamais parler.

En revanche, il est bon d'ajouter que non-seulement les pauvres acquittèrent la facture, mais que Bourgal l'augmenta encore d'une somme de 300 fr. pour ses petits profits.

Bourgal avait le goût des beaux meubles, mais il aimait à se les procurer à bon compte. La caisse de l'hospice n'était-elle pas là pour lui en fournir l'occasion? C'est en ces conditions qu'il se fit *offrir* un bureau en acajou et un foyer par cette bienheureuse caisse, en portant ces objets sur une facture de divers articles livrés par la maison Lapersonne à l'hôpital.

Les sous-ordres de Bourgal se retranchent derrière leur condition d'employés; ils signaient, disent-ils, de confiance, ce qui fait dire avec justesse à M. le président Couget : «—Mais cet hospice était donc la maison *Confiance et compagnie* ! »

Voilà ce qui regarde Bourgal seul.

Bourgal et Mareau sont prévenus de s'être, en octobre 1872, à Carbonne, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fournitures de pétrole, fait remettre des fonds et d'avoir ainsi escroqué une partie de la fortune de l'hospice de cette commune.

Soubayrolles, de s'être, en 1872, en employant des manœuvres frauduleuses pour exagérer le prix d'une presse autographique achetée pour la commune de Carbonne, fait remettre des fonds appartenant à l'hospice, et d'avoir ainsi escroqué partie de la fortune de cet hospice;

Ribes, de s'être, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fournitures ou de travaux de serrurerie qui n'ont pas été réellement faits, fait remettre des fonds et d'avoir ainsi escroqué partie de la fortune de l'hospice de Carbonne;

Bourgal, de s'être rendu complice du délit en certifiant des mémoires qu'il savait être mensongers, et en mandatant le paiement de dépenses qu'il savait n'être pas ducs;

Dulhom, de s'être, en employant des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence de fournitures ou de travaux qui n'ont pas été réellement faits, fait remettre des fonds et d'avoir ainsi escroqué partie de la fortune de l'hospice.

L'accusation reproche enfin à Bourgal et à Ferré d'avoir employé des manœuvres frauduleuses pour persuader l'existence d'une fourniture de vins qui n'a pas été faite, et de s'être fait remettre des fonds appartenant à l'hospice.

Dans un réquisitoire très-sobre, mais très-ferme tout à la fois, M. Boussac, procureur de la république, relève un à un tous les chefs de la prévention, flétrit énergiquement la conduite de Bourgal et de ses dignes amis et conclut en ces termes :

Vous apprécierez le degré de culpabilité des prévenus: Bourgal, maire et président du bureau de bienfaisance de Carbonne, a détourné le bien des pauvres à son profit et à celui de ses amis pour en faire une popularité malsaine; il est évidemment le plus coupable.

Après des plaidoiries très-chaleureuses de Mes Lavarol, pour Soubayrolles et Ferré, Bayard pour Mareau, Ribes et Dulhom, et une vigoureuse et éloquente défense de Me Ebelot, du barreau de Toulouse, pour Bourgal, le tribunal a renvoyé à huitaine pour prononcer son jugement.

Aux termes de ce jugement, rendu le 6 mars, ont été condamnés :

1° Le sieur Bourgal, ancien maire de Carbonne et conseiller d'arrondissement, à la peine de six mois d'emprisonnement;

2° Dulhom, limonadier, à dix mois de la même peine;

3° Ribes, serrurier, à quinze jours d'emprisonnement;

4° Soubayrolles, ex-greffier de la justice de paix, ex-secrétaire de la mairie, à huit jours de la même peine;

Et tous solidairement aux frais de la procédure.

Le tribunal a fixé au minimum la durée de la contrainte par corps.

Les sieurs Mareau, appariteur à la mairie de Carbonne, et Ferré, boucher à Carbonne, ont été acquittés.

AVIS CONCERNANT LES MILITAIRES DE LA RÉSERVE.

Tous les militaires de la réserve et les gardes mobiles, à partir de la classe 1867 et suivantes jusqu'à la classe de 1873, sont invités à se présenter à la gendarmerie, Place de la Liberté, à l'effet de connaître le corps auquel ils sont affectés et le lieu où ils devront se rendre en cas d'appel à l'activité.

Cette mesure n'implique en rien la prévision d'un appel prochain, que la situation politique ne fait nullement présager; elle a simplement pour but de désigner aux hommes les corps où ils seront immatriculés.

Comme le nombre de ces jeunes gens est considérable, il leur est recommandé de ne pas oublier de remplir cette formalité très importante.

Ceux qui ne seraient plus propres au service remettront au Commandant de brigade de gendarmerie une demande à l'effet d'être présentés devant la Commission de réforme, en indiquant la nature de leur infirmité.

Quand à ceux qui seraient absents de Roubaix, les parents sont invités à se présenter en leur lieu et place, pour indiquer où se trouvent leurs fils et pour recevoir la communication qui les concerne.

Ceux des réservistes ou disponibles qui ne se seraient pas encore présentés à la gendarmerie, auraient à le faire le plus tôt possible, le travail dont il s'agit devant être clos vers la fin de ce mois.

On lit dans la *Presse Médicale*:

« Les *femmes affaiblies*, les *jeunes filles chlorotiques*, les *jeunes gens fatigués* par la croissance, les *ouvriers de manufactures* exténués par de pénibles travaux, les *vieillards* verront leurs forces revenir sous l'influence du *vin du docteur Cabanes (kina Cabanes)* au *Lacto-phosphate de chaux* et de *fer* et au *quinquina titré*. Le produit qui fait la base de ce médicament fait partie immédiate de notre *système osseux et sanguin*; aussi on ne saurait employer un meilleur tonique dans *l'anémie, la chlorose, les pertes blanches et séminales, l'appauvrissement du sang les faiblesses générales, débilité constitutionnelle chez les femmes enceintes, fatiguées par leur grossesse*, dans les *fièvres intermittentes rebelles* et dans tous les cas où on a besoin d'avoir recours à de puissants toniques; toutes les *sommités médicales* le prescrivent tous les jours avec succès. »

Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'étranger.

A Roubaix, pharmacie Couvreur.— Prix: 4 francs.

P. S. — Il sera fait un rabais aux ouvriers de manufactures qui prendront une certaine quantité à la fois. 6954 (B)

Progrès de l'ART **Dentaire** Dents et Dentiers sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs.
Edouard VERBRUGGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belge
Roubaix, rue de l'Hospice, 8, Roubaix
MAISON A PARIS
4, Boulevard Poissonnière, 4
NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas emplir la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir les dents chancelantes. — *Succès garants.*

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*).

Paris, 18 mars.— La reine de Hanovre, accompagnée de deux généraux français, a passé l'après-midi à Versailles. Elle a visité le palais et le musée.

Petite bourse du soir : 103.53.

ASSASSINAT D'UN SOLDAT.

Marseille, 17 mars.—Un soldat ayant été trouvé noyé dans le port, les mains liées, une enquête militaire a été ouverte.

M. DE TRACY.

Marseille, 17 mars.—La Chambre de commerce de Marseille a offert à M. de Tracy, préfet des Bouches-du-Rhône, une grande médaille en argent, en reconnaissance des services qu'il a rendus, notamment dans la question de l'achèvement des nouveaux ports.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Madrid, 16 mars, soir.—La *Gaceta* annonce que les fortifications du Mont-Serantes sont terminées.

Saint-Sébastien, 17 mars.—Les pertes subies par les carlistes dans l'attaque de Zudugaray, sont évaluées à 200 hommes. Les carlistes préparent des batteries à Monte-Garate pour brûler Guetaria.

La députation libérale du Guipuzcoa et les officiers des volontaires de Saint-Sébastien ont donné leur démission par suite de dissidences avec la municipalité.

L'*Oriflamme* est venu hier à Passage. Il est reparti pour Bayonne.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE

Berlin, 17 mars. — La *Post* dit que, par suite de l'amélioration qui s'est produite dans l'état de santé de l'empereur d'Allemagne, ce souverain désire rendre visite au roi d'Italie. La feuille berlinoise ajoute que l'accomplissement de ce projet aura par conséquent lieu plus tôt qu'on ne pensait, et que l'époque la plus convenable pour le voyage en question sera le mois de mai, parce que l'empereur ne craindra alors aucun refroidissement en passant les Alpes et ne souffrira pas non plus de la chaleur en Italie. Du reste, pour rendre les incommodités du voyage moins sensibles, on choisira probablement Milan comme lieu de rendez-vous des deux souverains. On attend ici, au milieu du mois de mai, l'empereur de Russie, qui doit se rendre à Ems, et dans le courant du même mois, le roi de Suède fera également une visite à la cour de Berlin. Le voyage de l'empereur d'Allemagne en Italie aura donc lieu avant ces visites ou immédiatement après.

Berlin, 17 mars. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonce que l'empereur Guillaume, pour reconnaître le dévouement dont il a été fait preuve lors du sauvetage de l'équipage du brick le *Gustave* près de Guetaria, capitaine Garcia Hernandez, l'ordre de l'aigle rouge 3e classe, à l'officier Arrizabalage l'ordre de l'aigle rouge 4e classe, et au chef garde-côte Ituarte la décoration ordinaire. L'équipage du bateau pilote a reçu une gratification en argent et le capitaine de vaisseau Basurto un cadeau comme souvenir.

Berlin, 17 mars. — L'archevêque de Cologne a adressé le 10 mars, à la chambre des députés, en son nom et au nom de ses collègues de l'épiscopat prussien, une protestation contre le projet de loi relatif à l'administration des paroisses catholiques et des biens ecclésiastiques et a demandé à la chambre de rejeter ce projet.

Berlin, 17 mars. — D'après la *Post*, le gouvernement espagnol aurait demandé au gouvernement allemand de lui livrer pour crime de droit commun l'infant don Alphonse, frère de don Carlos, qui est en ce moment en Allemagne. La *Post* ajoute que l'empire d'Allemagne n'a pas conclu de traité d'extradition avec l'Espagne, mais qu'un traité de ce genre a été conclu entre ces pays et différents Etats allemands. D'après le même journal, les pièces judiciaires nécessaires pour l'extradition en vertu des traités conclus en 1860 et en 1862 avec la Hesse sont déjà arrivées en Allemagne.

Veilbourg, 17 mars, soir. —Une réunion de pasteurs et de laïques évangéliques du cercle de la haut Lahn a envoyé au prince de Bismark une adresse ainsi conçu :

« Nous nous associons avec un chaleureux enthousiasme à la puissante parole que vous avez prononcée hier au sein de la Chambre des députés, en déclarant que le gouvernement poursuit le grand combat de la liberté intellectuele avec Dieu pour le roi et la patrie. »

COMMERCE

Avis divers

HAVRE, 17 mars. — *Cotons.* — La demande est toujours des plus languissantes pour disponible, mais les prix n'offrent pas de variation. A livrer on a noté du Georgie good ordinary stained sur échantillon, à 90 fr., ainsi que des Oomra fully fair par steamer, mars-avril, à 68 fr. 59, et du good fair par voilier de ces mêmes mois, à 69 fr. 50. Il y a toutefois peu d'empressement aux achats, et le marché est plutôt froid. A terme, on a pu faire du Louisiane, mars, de 95 fr. 50 à 96 fr.

Les ventes notées à quatre heures vont à 1,236 b.

Cafés. — En raison de la bonne ressortie des cafés importés par *François Ier*, il s'est réengagé des affaires suivies en Haïti, soit des St-Marc, à 108 fr.; des Haïti, de 100 à 101 fr.; des Gonaïves, de 103 fr. 50 à 104. le tout comme détail ci-dessous. En Brésil, on a dû faire 1,000 s. Rio à livrer, à 88 fr., dit-on.

Les premiers avis de la vente de Hollande qui sont parvenus cette après-midi sont favorables, et on a obtenu en moyenne 1/2 à 1 c. au-dessus des taxations. Ce résultat ne peut qu'aider à la reprise des affaires sur place, et la tendance est meilleure.

Cacaos. — En vente publique, on a écoulé 582 s. diverses sortes, le tout avarié, comme ci-dessous détail.

Cuirs. — Au calme aujourd'hui, et nous n'avons eu à noter que 215 N.-York salés, vaches. à 57 fr. 25.

Laines. — L'article est fort raide toujours, et il a été encore vendu aujourd'hui 140 b. Entre-Rios suint, à 240 fr.

Suifs. — On vient de traiter 103 demi-pipes Plata, mouton, à livrer, à 49 fr. 50.

Cours officiels de la Bourse

du 17 Mars. — 5 h. soir.

Huiles de Colza en f. d.	84 50	Certificat de sortie	77 25 ..
id. en tonnes	82 ..	Mélasse de f. 1re h. d.	11 ..
id. épurée »	90 ..	id. de raffinerie	14 .. à ..
Huiles de lin en fûts d.	70 ..	Spiritueux f. 1re qualité	.. à ..
id. en tonnes	71 50	Parfum 3/6 100 k. d.m.	..
Sa 100k. 88° à 10, 13d.	53 25 ..	id. supérieur	50 25
id. 7/9 disp.	50 25 50	Suifs	92 50
id. blanc 3 disp.	64 75 ..	Haïti	900
id. bonne sorte	146 ..	Rio	170
Cafés 100 k. Java	220	Guayaquil	190
Cacaos 100 k. ent. Java	135	Caraque	200 à 400
id. Haïti	100		
id. Ceylan	215		
id. belle sorte	117		

Cours commerciaux de la Bourse de Paris

du 17 Mars. — 6 heures du soir.

Huile de colza disp.	80 50 ..	Raffinée	146 .. à 147 ..
id. courant	80 50 ..	Farine 3 m cour.	52 .. ..
id. avril	81	id. avril	52 50 52 75
id. 4 d'été	81 50 ..	id. Mai-Juin	52 25 52 50
id. 4 derniers	83	id. 4 de m.	51 75 51 50
Huile de lin disp.	70 ..	id. mai juin	.. .. ..
id. courant	70 ..	Farine sup. cour.	50 50 50 ..
id. avril	70 25 ..	id. avril	50 .. 50 75
id. 4 d'été	73	id. Mai Juin	51 25 51 50
id. 4 derniers	73	id. 4 de m.	52 52 50 ..
Spiritueux dip.	53	id. mai juin	.. .. ..
id. courant	52 75 53 ..	Derbey	52 .. 51 75
id. avril	55	Blés courant	24 50 24 75
id. 4 d'été	55 55 75 ..	id. avril	24 50 24 75
id. 4 derniers	56 ..	id. Mai Juin	25 25 25 ..
Sucre 88 dip.	13 25 ..	id. 4 de m.	25 25 25 50
id. 7/9 dip.	79 25 ..	id. mai juin	.. .. ..
id. blanc 3 dip.	64 75 65 ..	Seigles courant	18 25 18 50
id. à liv. 4 de m.	66 66 25 ..	id. avril	18 25 18 50
		id. mars avril	.. ..
		id. 4 de m.	18 25 18 50
		id. mai juin	18 25 18 50
		Suif	42 50

BOURSE DE LILLE

Nous publierons désormais ci-après les cours qui ne sont pas encore cotés officiellement dans le Bulletin des Agents de change-

Valeurs.	Crs pr.	Crs du 17 mars.
Courcelles-Ls	1300. .	....
Crespin-lez A	500. .	... .
Marly . .	505. .	... .
Annœulin-D.	598 75	... .
S.Aldegonde.	760. .	... .

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 du 17 mars.

SUCRES	Cours offic.	Demand	offert
Sucre ind. 88 degr.	.. ..	.. ..	.. ..
— — n° 7 à 9.			
en pain, 1 k., 1.	140 ..	.. ..	.. ..
Sucre n° 3	.. ..	.. ..	.. ..
— 10 à 13.	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betterave, disp.	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant logé.	53 ..	.. ..	.. ..
— fin, 1re q. dis. nu	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant logé	.. ..	.. ..	.. ..
— Mélasse dispon.	54 ..	.. ..	.. ..
— — 4 livrer.	.. ..	.. ..	.. ..
— 3 livrer	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 d'été	.. ..	53 50	54 ..
— — 4 dern. nu	.. ..	54 ..	54 50
— proch.	.. ..	.. ..	.. ..

COURS DES HUILES DE LILLE DU 17 MARS.

	HUILES l'hectolitre	GRAINES l'hectolitre	TOURTEAUX les 100 k.
Colza.	69 75	22 .. 24 ..	20 50 21 50
— sp. p. q.	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette gout	.. ..	35 .. 41 ..	22 .. .. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	.. ..	16 .. 18 ..	20 .. .. ..
Chanvre	.. ..	.. ..	18 .. .. ..
Lin du pays	63 75	24 .. 25 ..	31 .. 31 50
Lin étranger.	60	23 .. 5 ..	28 50 30 50

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 17 Mars 1875

Deux heures. — Le mouvement de hausse de nos Rentes se continue; le 5 0/0 est demandé à 103 80, et le 3 0/0 à 65 50.

Il serait assez difficile d'expliquer sur quoi repose le mouvement ascensionnel.

Les valeurs en général suivent nos fonds d'Etat.

La Banque égyptienne a monté de 10 fr. à 635.

La Banque hollandaise est revenue aux environs de 875.

Les Banques ottomanes anciennes et la nouvelle ont progressé de 20 fr.

Le Mobilier est faible, il vient de perdre le cours de 500, on l'offre à 495.

Les Autrichiens sont très lourds à 697 fr.

Les Lombards sont demandés à 320 fr.

La Rente italienne va sans doute atteindre le cours de 73 fr.; on la cote 72 95.

Le marché du comptant est aussi fiévreux que celui du terme. Nos Rentes se négocient à très peu d'écarts des prix du terme.

Les obligations de toutes nos lignes de chemins de fer ont encore monté de quelques francs; celles des lignes secondaires sont cotées : les Charentes 286, les Nord-Est 288, les Orléans-Rouen 218, et les Franco-Algériennes 212.

Trois heures. — Le 3 0/0 fait 65 25, et le 5 0/0 103 65.

CHANGES ET MONNAIES

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	A trois mois.		
Escompte.			
3 1/2 Amsterdam	212 .. à	213 1/4	et 4 0/0
4 0/0 Hambourg	121 3/8 —	121 5/8	— 4 0/0
4 0/0 Berlin	121 3/8 —	121 5/8	— 4 0/0
4 0/0 Francfort	121 3/8 —	121 5/8	— 4 0/0
4 0/0 Madrid	496 1/2 —	501 1/2	— 4 0/0
4 0/0 Barcelone	500 .. —	505 ..	— 4 0/0
.. .. Lisbonne	549 .. —	554 ..	— 4 0/0
5 .. Vienne	221 1/2 —	222 ..	— 4 0/0
.. .. Trieste	.. .. —	.. ..	— 4 0/0
7 1/2 Saint Pétersbourg	342 .. —	343 ..	— 4 0/0
A courte échéance			
3 1/2 Amsterdam	213 1/4 —	213 1/2	— 4 0/0
4 0/0 Hambourg	121 1/8 —	121 3/8	— 4 0/0
4 0/0 Berlin	121 1/8 —	121 3/8	— 4 0/0
4 0/0 Francfort	121 1/8 —	121 3/8	— 4 0/0
4 0/0 Madrid	497 1/2 —	502 1/2	— 4 0/0
4 0/0 Barcelone	505 .. —	510 ..	— 4 0/0
.. .. Lisbonne	544 .. —	549 ..	— 4 0/0
5 .. Vienne	221 3/4 —	222 1/4	— 4 0/0
.. .. Trieste	.. .. —	.. ..	— 4 0/0
7 1/2 Saint-Pétersbourg	342 .. —	344 ..	— 4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

	A trois mois		
3 1/2 Londres	25 20 1/2 à	25 25 1/2	m. 3 1/2
3 .. Belgique	1/8 . —	pair	— 3 ..
5 0/0 Italie	5 1/4 p. —	7 3/4 p.	— 5 0/0
4 .. Suisse.	1/8 p. —	pair p.	— 4 ..
	A courte échéance		
3 1/2 Londres	25 18 1/2 —	25 22 1/2	— 3 1/2
3 .. Belgique	3/16 p. —	1/16 p.	— 3 ..
5 0/0 Italie	5 1/4 p. —	7 3/4 p.	— 5 0/0
4 .. Suisse	3/16 p. —	1/16 p.	— 4 ..

Matières et Monnaies

Or en barre 1000/1000 le kil.	3,437 ..	pair .
Argent en barre 1000/1000	216 50	41 à 42 0 00 perte
Pièces de 20 francs		Pair.
Souverains anglais		25 18 à 25 20
Quadruples espagnole		82 50 à 84 ..
— indépendantes		80 20 à 80 75
Piastres mexicaines		5 18 à 5 14

Chemin de Fer du Nord

HEURES DE DÉPART DES TRAINS

Roubaix à Lille, 5.13, 7.18, 8.13, 9.48, 11.46, matin, 12.23, 1.58, 3.39, 5.13, 6.18, 7.28, 8.28, 9.38, 11.08 soir.

Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5.38 7.18, 8.45, 10.18, 11.23, matin, 1.20 2.45, 5.10, 5.38, 7.18, 8.23, 10.36, 11.38 s.

Lille à Roubaix, 5.15, 6.55, 8.22, 9.55, 11.05, matin, 12.57 2.22, 4.47, 5.25 6.55, 8.00, 10.13, 11.15 soir.

Tourcoing à Roubaix et Lille, 5.05, 7.10, 8.05, 9.40, 11.38, matin; 12.15, 1.50, 3.31, 5.05, 6.07, 7.20, 8.18, 9.28, 11.00 soir.

Mouscron à Lille, 6.52, 9.22, 11.20, 11.57 matin, 3.13, 4.47, 5.49, 7.02, 9.05 s.

Dimanches et Fêtes

Tourcoing à Mouscron, 7.27, 7.36 s.
Mouscron à Tourcoing, 8.00 soir.

AVIS

Un grand nombre d'anciens élèves et d'amis de Monsieur JOSEPH DE PLANCK, instituteur et maître de pension, à Dottignies, ont résolu de lui offrir un BANQUET, à l'occasion de sa nomination de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

On est invité à souscrire à ce banquet, qui aura lieu le *jeudi 8 avril*, à une heure, en la salle du Patronage Saint-Josep, à Dottignies.

Le prix d la souscription est fixé à 6 francs, vin non-compris.

Les adhésions peuvent être adressées à Monsieur TH. MAHIEU-LERISSON, rue des Champs, à Roubaix.

P. S. — Les adhésions devront être remises avant le 25 mars. 8450

Journal de la jeunesse.— Sommaire de la 120e livraison (20 mars 1875). — Trois Deux mères, par Mme Colomb. — Les chinois des villes d'Orient, par L. Cahun. — L'Afrique centrale : le pays des Niam-Niams et des Monbouttous, par Louis Rousselet. — La sagesse d'un fol, récit du XIIIe siècle. — Le jeune chef de famille, par Mlle Zénaïde Fleuriot. — Les causeries du jeudi : Ce qu'il y a dans une tasse de lait, par l'oncle Anselme.

13 DESSINS par Adrien Marie, Emile Bayard.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

Le **Phosphate de fer** soluble de **Leras**, docteur es-sciences, est le médicament le plus remarquable pour la guérison des pâles couleurs, maux d'estomac, digestions pénibles, appauvrissement du sang.

Le docteur Bernutz, médecin de l'hôpital de la Pitié de Paris, constate dans une lettre sa supériorité sur les autres ferrugineux, dans les termes suivants :

« Chez une malade très gravement affectée, pour laquelle j'avais dû renoncer successivement au fer réduit, au lactate de fer, aux pilules Vallet, à l'Eau de Spa et de Passy, le Phosphate de fer soluble a été non-seulement bien supporté, mais a immédiatement amené une amélioration. »

Dépôt à Roubaix, pharmacie Coille.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecines, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé de Du Barry, de Londres, dite

REVALESCIÈRE

Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches vessie, oie, reins, intestins, membrane, muqueuse, cerveau et sang, — 79,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,311. —Vervant, le 28 mars 1866. — Monsur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était miné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 78,364. — M. et Mme Léger, de *Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.*

Cure N° 68,471. — M. l'abbé Pierre Castelli, d'*Epuisement* complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la *Revalescière* l'a rajeuni. « Je prêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Améliorant le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les pl